

Message initial > Existe t-il une réglementation spécifique sur les toilettes installées dans les écoles élémentaires?

Il existe en effet un certain nombre de recommandations en matière d'équipements sanitaires (en tout état de cause, il s'agit de minima).

L'ensemble des appareils sanitaires sera réalisé de préférence en céramique sanitaire conformément aux normes françaises en vigueur en la matière.

I – SANITAIRES D'ÉLÈVES

Les locaux sanitaires destinés aux élèves seront pourvus de cabines de W.C. équipées d'urinoirs et de lavabos en nombre correspondant aux indications du tableau de base des quantités. Ils seront correctement ventilés en toute saison.

Ils seront distincts par sexe et situés de manière à être facilement accessibles. Ceux situés en rez-de-chaussée le seront aussi, aisément, depuis les espaces extérieurs.

Cabines de W.C.

Les cabines individuelles de W.C. auront 1,40 m x 0,75 m de dimension intérieures et 1,80 m minimum de hauteur y compris 0,10 m de garde au sol. Les portes de ces cabines seront à un seul vantail offrant 0,60 m de passage libre avec garde au sol de 0,10 m comme les parois latérales.

Ces portes ouvriront vers l'intérieur des cabines et devront pouvoir être dégondées de l'extérieur en cas de besoin et comporter un verrou intérieur à voyant libre/occupé condamnable de l'extérieur par clé à carré.

Les parois et les portes des cabines seront réalisées en matériaux ou revêtues de matériaux insensibles à l'humidité.

Les parties métalliques des cabines ainsi que les pièces de quincaillerie correspondantes seront inoxydables ou traitées contre la corrosion due à l'humidité ou à l'action des produits chimiques d'entretien.

Les cabines préfabriquées auront les caractéristiques dimensionnelles ci-dessus et la robustesse nécessaire à leur fonction.

Cuvettes des W.C.

Elles seront du type du commerce dit : siège à l'anglaise et conçues conformément aux prescriptions des normes françaises en vigueur. Leurs hauteurs seront comprises entre 0,35 m et 0,39 maximum au-dessus du sol du local.

Les cuvettes comporteront un siphon incorporé, un bouchon de dégorgement et en particulier un bord arrondi ou moulé selon un profil spécial assurant une assiette stable et confortable sans adjonction d'abattant source d'accidents et afin de permettre un entretien facile. Elles seront équipées de robinet de chasse automatiques installés à la portée des élèves.

Les cuvettes à fond plat ne seront pas utilisées. Chaque cabine comportera une patère et un distributeur de papier hygiénique dont l'incorporation aux parois aura été étudiée dès la conception pour éviter toute improvisation de fixation incompatible avec la nature des parois.

Urinoirs

Ils seront du type « stalle ».

S'ils sont construits sur place, ils auront une largeur minimale entre axe de 0,50 m, les séparations auront 1,30 m de hauteur y compris une garde au sol de 0,40 m maximum pour une saillie de 0,30 m mesurée à partir du fond vertical. Le caniveau de recueil sera apparent, continu, de 0,20 m environ de largeur, pourvu des crapaudines nécessaires, et situé à la hauteur convenable pour que les enfants ne se mouillent pas les pieds. A titre indicatif, le récipient sera placé à une hauteur de 0,40 m à 0,50 m.

Les urinoirs manufacturés présenteront les caractéristiques dimensionnelles voisines de celles indiquées ci-dessus étant entendu que les séparations pourront avoir un profil plus étudié et que le caniveau de recueil pourra être discontinu. Dans le domaine des urinoirs du commerce, la préférence devra être donnée dans tous les cas aux appareils les plus fonctionnels au double point de vue de l'hygiène et de l'entretien (nature des parois notamment). S'il est fait appel aux appareils de type « suspendu » en devra veiller à une hauteur de pose compatible avec l'âge des enfants.

Les urinoirs seront de préférence équipés de robinets-poussoirs se fermant seuls et placés à la portée des élèves. L'évacuation se fera obligatoirement par l'intermédiaire de siphons judicieusement placés sur les canalisations et appareils intéressés.

Lavabos

Les lavabos seront du type du commerce. Leur forme et leur position tiendront compte de la nécessité d'obtenir une circulation aisée dans le local comprenant l'ensemble des équipements.

Les lavabos pourront être rectangulaires ou circulaires et leur profil sera étudié pour éviter les éclaboussures. Ils seront posés à hauteur judicieuse, fonction de l'âge des enfants qui y ont accès.

Les robinets seront du type à fermeture automatique et progressive placés à la portée d'utilisation des élèves.

Les lavabos sur pied devront être sérieusement ancrés au sol afin de leur assurer la stabilité nécessaire dans le cas de bousculade.

Les siphons seront de conception robuste et facilement accessible pour l'entretien.

Prise d'eau pour l'entretien

Cette prise d'eau destinée au nettoyage sera pourvue d'une évacuation et commandée par un robinet d'arrêt non accessible aux élèves. L'emplacement de cette prise d'eau sera déterminée de manière à éviter toute saillie dangereuse.

Siphons de sol

Il sera prévu par sanitaire collectif au moins un siphon de sol judicieusement placé.

II – SANITAIRES DES MAÎTRES

Les cuvettes des W.C. destinées aux maîtres seront du type du commerce dit : siège à l'anglaise avec trous pour adjonction d'abattant anti-contact. Elles pourront être équipées de réserves de chasses attenant ou non.

Les lavabos individuels réservés aux maîtres seront également d'un type du commerce conforme aux normes françaises : l'installation sera complétée par une glace de lavabo, une tablette, un porte-serviette et quelques patères, outre celles qui seront prévues dans les cabines des W.C.

	Surfaces indicatives en M2				Coefficient correcteur	Observations
	3	6	9	12		
Nombre « n » de classes						Les surfaces sont fractionnables Pour les filles : 1 WC / 20 élèves Pour les garçons : 1 WC / 40 élèves 1 urinoir / 20 élèves Lavabos : 1 jet / 20 élèves
Locaux sanitaires des élèves	40 M2	60 M2	80 M2	100 M2	1, 5	
Locaux sanitaires des adultes	5 M2	5 M2	10 M2	10 M2	1, 1	

Commentaires DDEN > Même si les textes ne prévoient rien de précis à ce sujet, il est recommandé de veiller à une alimentation sur lavabo en eau froide et en eau chaude (mitigée ?) dans les sanitaires/adultes. De même, il est souhaitable d'envisager un point de douche, tant pour les élèves (cas des jeunes élèves qui « s'oublent » - C.P. notamment - ou qui sont surprises par les cycles naturels – C.M. notamment), que pour les adultes (hygiène intime par exemple, ou activité sportive soutenue).

Dans tous les cas, il est recommandé d'étudier très attentivement le problème de la surveillance de ces locaux, notamment ceux en rez-de-chaussée au moment des récréations.

Prévoir dans tous les blocs de sanitaires comprenant des W.C. (élèves, comme adultes) 1 W.C. accessible aux handicapés ; outre une ventilation (fonctionnant quelle que soit la saison), un chauffage maintenant une température intérieure de 16 ° C (lors de températures extérieures inférieures à ce nombre).